



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 55

**Loi modifiant la Loi sur la réduction
du personnel dans les organismes
publics et l'imputabilité des
sous-ministres et des dirigeants
d'organismes publics**

Présentation

**Présenté par
Madame Pauline Marois
Ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique,
présidente du Conseil du trésor**



**Éditeur officiel du Québec
1994**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'abroger les dispositions de la Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics qui concernent la réduction du personnel. Il maintient toutefois celles relatives à l'imputabilité.

Projet de loi 55

Loi modifiant la Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Les sections I et II de la Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics (1993, chapitre 35) sont abrogées.

2. Le titre de cette loi est remplacé par le suivant:

«Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics».

3. Les plans déposés à l'Assemblée nationale et les plans de réduction approuvés par le Conseil du trésor en vertu des articles 4 ou 5 de cette loi ne sont plus applicables à compter de l'abrogation de ces articles.

4. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).